

la  
cgt

ÉDUC'  
ACTION

POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS,  
LE CHOIX DU COLLECTIF !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE

du 29 NOVEMBRE  
au 6 DÉCEMBRE 2018  
JE VOTE CGT

## ACADEMIE DE NICE

### CAPA DES ASSISTANT.ES SOCIAUX.ALES

## LES ACTIONS QUE NOUS MENERONS

Notre démarche syndicale s'inscrit dans l'unique objectif de satisfaire et de défendre les personnels.

Nous restons vigilants sur les acquis et mobilisables par tout agent pour faire valoir ses droits :

- ◇ Sur le temps de travail,
- ◇ La sectorisation,
- ◇ L'avancement,
- ◇ Conditions de travail dans les établissements,
- ◇ Protection de l'agent face aux difficultés rencontrées en établissement (incivilités, dénigrement, humiliations, contrôles divers...)

Le non remboursement des frais de déplacement sur les communes limitrophes impacte notre budget personnel. Nous reprendrons les négociations avec l'administration pour faire évoluer cette situation.

Chères collègues,

Nous sommes élues en CAPA des Assistant.es Sociaux.les de l'académie de Nice depuis 2014. Nous nous présentons à vous en 2018 pour poursuivre le travail engagé.

## CE QUE NOUS AVONS OBTENU

- ◆ Une représentation en CAPA afin d'exercer **une vigilance sur l'avancement et les mutations.**
- ◆ Cette année la CGT a mis en évidence et a contré des irrégularités dans le tableau d'avancement fourni par l'administration. **Elle a obtenu la mise en place d'un groupe de travail préalable à la CAPA dès 2019.**
- ◆ **Défense de nos droits en matières de frais de déplacement et de repas :** depuis 2015 l'action de la CGT a permis aux agents de faire valoir leur droit au remboursement des frais de repas.
- ◆ **La CGT a découvert l'existence d'un budget de fonctionnement pour le SSFE :** il y a la possibilité de commander des fournitures à la DSDEN pour les collègues qui ont des difficultés à les obtenir dans leurs établissements.
- ◆ **Protection des agents :** nos négociations avec l'administration ont conclu à l'ajout d'un paragraphe concernant nos missions et nos conditions de travail et d'accueil au sein des établissements dans la lettre de rentrée du DASEN aux chefs d'établissements.
- ◆ **Rôle des Conseillers techniques :** la CGT plaide depuis plusieurs années pour que les CT affect-é-e-s sur des secteurs voient leur métier s'enrichir. C'est chose faite pour 2 de nos CT avec également un allègement de secteur afin d'exercer leurs nouvelles missions.

Vos candidates - Emmanuelle CAVALLIER (ASP), Valérie CLAVEL (ASP), Valérie CENDAMO (AS) et Madeleine ROBRIER (AS)

## STATUTAIRE ET INSTITUTIONNELLE

- Exigeons une vraie catégorie A !
  - ASS : indice majoré : 634 - traitement net à 2935 €
  - ASP : indice majoré : 745 - traitement net à 3 449 €
- Défendons nos fonctions et responsabilités : respect de l'indépendance, de la liberté d'opinion et d'expression des ASS et du droit à s'opposer aux ordres illégaux ou contraires à l'éthique.
- Refusons la rémunération au mérite et l'individualisation du traitement = abrogation du régime indemnitaire (RIFSEEP).
- Pour une équité et une transparence dans les affectations, revendiquons le passage en commission administrative paritaire académique (CAPA) du mouvement intra-académique.

## PROFESSIONNELLE

- Une déontologie non négociable
  - refus des dérives sécuritaires et du contrôle social des publics ;
  - défense du secret professionnel, garant du respect de la vie privée et de la dignité des personnes.
- Exigeons le financement de :
  - formations ;
  - d'espaces de réflexion ; professionnelle et d'analyse des pratiques ;
  - du CAFERUIS, permettant l'accès aux postes d'encadrement dans la fonction publique et l'associatif.
- Revendiquons une formation commune et transversale avec les autres personnels.
- Défendons notre expertise professionnelle :
  - conseil social à l'institution ;
  - contribution aux différentes commissions et instances ;
  - élaboration d'actions collectives.

# Assistant·es sociaux·ales : Un statut à reconnaître, une expertise à défendre

## Reconnaissance professionnelle

et  
conditions de travail :

2 urgences  
pour nos services

Pour  
un service  
social reconnu et  
un véritable service  
public de l'Éducation  
Nationale.  
votez CGT !

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Exigeons :

- un nombre d'établissements, d'étudiant.es et de personnels par collègue en adéquation avec les missions, des secteurs géographiques cohérents ;
- le respect de la durée légale de travail ;
- le remboursement des frais réels de déplacement ;
- des équipements et locaux adaptés à nos fonctions ;
- un service de médecine de prévention, au vu des risques psycho-sociaux majeurs auxquels sont exposés les travailleur.euses sociaux.ale.

- La CGT revendique un service social dans le 1er degré.
- La CGT exige que la protection de l'enfance soit un axe national prioritaire des politiques publiques.
- Aucun enfant ne doit être mis à l'écart sous prétexte de majorité ou de nationalité .
- L'expertise du SSP doit être prise en compte dans l'élaboration de la politique d'action sociale et de la prévention des risques psycho-sociaux .
- Pour un accompagnement social répondant à la précarisation des situations des élèves, étudiant.es et personnels, exigeons des créations de postes.

